

Lausanne, le 10 septembre 2020

AUX FAMILLES ET REpondANTS  
DES RESIDENTS DE LA  
FONDATION CLEMENCE

### **CoVID-19 - Informations aux familles et aux proches**

---

Chères familles, chers proches,

Par ces quelques lignes, nous souhaitons vous tenir informés de la vie à Clémence et des mesures préventives toujours en vigueur dans notre établissement.

Les activités et les évènements continuent d'être organisés, à l'image de la « Fête au jardin ». Cette nouvelle animation, sous forme de journée festive par étage, se déroule actuellement au jardin de Clémence. Jeux, ateliers créatifs et concerts sont appréciés par l'ensemble des participants.

Les activités se réinventent et se diversifient, mais la sécurité demeure pour nous au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi, les personnes en contact étroit avec les résidents portent des masques chirurgicaux et appliquent une hygiène des mains rigoureuse. Par ailleurs, tous les contacts sont documentés par l'équipe interprofessionnelle afin d'assurer la traçabilité.

Les nouveaux résidents respectent une quarantaine préventive de 10 jours dans une chambre individuelle du court séjour. Lorsqu'ils s'établissent au long séjour, les proches ont la possibilité de découvrir l'environnement dans lequel leur parent vit en prenant contact directement avec la ou le responsable d'étage pour organiser une visite.



Pour parvenir à réduire au maximum le risque d'infection, nous avons toujours besoin de votre étroite collaboration. Nous vous remercions chaleureusement pour votre contribution à limiter la propagation du virus en appliquant les gestes barrières. Notre reconnaissance vous est aussi adressée pour la patience dont vous faites preuve lors des visites.

Tout en restant à votre disposition et en vous remerciant pour votre confiance, nous vous présentons, chères familles, chers proches, nos cordiales salutations.

Fondation Clémence

Claude-Alain Stuby  
Directeur

## **Visites à la Fondation Clémence – Conditions à respecter**

- La rencontre se fait au rez-de-chaussée ou à l'extérieur
- Pas de contact avec d'autres résidents que votre proche
- Présence de maximum trois personnes externes par résident
- Par sa signature, une personne par groupe se porte responsable et atteste du bon état de santé de chaque visiteur et du respect des règles d'hygiène
- Sur réservation, possibilité de partager le repas de midi à la cafétéria
- Le résident n'est pas en confinement ou en isolement
- L'étage du résident n'est pas en isolement.